



Alerte presse
25/11/2020

**Reprise des visites immobilières :
Le réseau Orpi salue un signal très positif pour la continuité de la chaîne du logement**

Dès samedi 28 novembre, les commerces ouvriront leurs portes et les visites de biens seront de nouveau autorisées. Orpi, premier réseau immobilier de France¹, réagit à cette décision capitale pour le bon fonctionnement de l'ensemble de la chaîne immobilière.

« C'est une excellente nouvelle de savoir que les 7000 collaborateurs d'Orpi vont pouvoir à nouveau exercer pleinement leur activité, notamment avec la possibilité d'organiser des visites physiques qui étaient jusqu'alors le seul maillon manquant à la chaîne immobilière. Malgré la systématisation des visites virtuelles, il était primordial pour nos clients de pouvoir rétablir ce dernier kilomètre qui conditionne la décision finale des projets immobiliers. Grâce à la mobilisation de tous les grands réseaux, syndicats et fédérations de l'immobilier, nos discussions avec les pouvoirs publics débouchent aujourd'hui sur l'autorisation des visites, avec un protocole sanitaire très strict établi avec le gouvernement. C'est un véritable soulagement pour les Français en situation d'urgence, et dans l'impossibilité de concrétiser un projet familial ou professionnel impératif, ainsi que pour l'ensemble de la profession » déclare **Christine Fumagalli, Présidente du réseau Orpi.**

La Présidente conclut : *« Les conseillers immobiliers Orpi sont prêts à appliquer et faire respecter ce protocole sanitaire pour continuer d'accompagner les projets dans les meilleures conditions possibles. »*

Protocole sanitaire renforcé :

- Seules sont autorisées les visites de biens pour l'achat ou la location d'une **résidence principale**.
- En amont des visites physiques, une sélection des candidats sera effectuée avec visite virtuelle au préalable
- Visites uniquement sur rendez-vous et effectuées de manière individuelle
- Bon de visite signé d'un professionnel de l'immobilier qui justifie le déplacement
- Durée maximale de 30 minutes par visite
- Aération du logement avant et après la visite
- 1 visite par demie journée pour un logement vide
- Limiter la visite de biens occupés

¹ en nombre de points de vente.

Nous sommes à votre disposition si vous souhaitez un commentaire de Christine Fumagalli, Présidente d'Orpi.

Bien à vous,
Le service de presse Orpi
orpi@monet-rp.com